

**NOUMEA**  
**(Société Sportive de la Nouvelle Calédonie)**  
**Samedi 20 Octobre 2018**

Commissaires de courses : Cindy COLOMINA – Emmanuel LOUISY GABRIEL – Didier LATOUIPIE – Éric GUILLERMET

**P95 PRIX DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE « C3 »      1 490m**

1 000 000 (500 000, 250 000, 150 000, 100 000)

Pour tous poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, nés et élevés en NC.

Poids : Handicap réf +31.

1– **JACQUES DU CAP** h, al, 3 ans, par Arnaqueur (USA) et Elleninsky (AUS) (Stravinsky (USA), 56 kg, J. Dolbeau/Mme C. Dolbeau (L. Africa), Mme C. Dolbeau (n° corde 5)

2– **ELEGANT OF AMICK** h, al, 3 ans, par Arnaqueur (USA) et Lady Diva (Philanthrop), 52 kg, B. Gossoin (X. Carstens), F. Gossoin (n° corde 1)

3– **GENNADY**, m, b, 3 ans, par Aetherius (NZ) et Bestow (AUS) (Commands (AUS), 54 kg (54.5 kg), S. Nasser/Mlle D. Nasser (D. Ashby), S. Nasser (n° corde 7)

4– **HAWAIKI**, f, bf, 3 ans, par Magical Bid (AUS) et Mareva du Luz (Prattler (NZ), 54 kg, P. Colomina (J. Magniez), P. Colomina (n° corde 4)

5– **DEVIL'STAR**, f, bf, 3 ans, par Arnaqueur (USA) et Vezzali (AUS) (Danzero (AUS), 54.5 kg, S. Colomina (P. Horil), Y. Colomina (n° corde 3)

6– **GIRL BY JET**, f, b, 3 ans, par Jet (AUS) et Nueva (Prattler (NZ), 51 kg (52 kg), Y. Ollivier/Mme E. Gypas (A. Oogur), Y. Ollivier (n° corde 2)

7– **MAYA CLANG** f, bf, 3 ans, par Magical Bid (AUS) et Maya Magic (AUS) (Clang (AUS), 52.5 kg, C. Kaouma (A. Roy) C. Kaouma (n° corde 6)

7 partants – 7 inscrits – total des entrées : 140 000 F Cfp

Longueurs : 1/2L, 2.5L, 2L, 2.5L, 3L, 1/L.

Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup> C. Dolbeau, 2<sup>ème</sup> B. Gossoin, 3<sup>ème</sup> C. Ohlen, 4<sup>ème</sup> P. Colonna/S. Haapuea

Temps total : 1'32"49 – réduction kilométrique : 1'02"07

A la demande de l'entraîneur Patrick COLOMINA, les Commissaires ont autorisé le jockey Julien MAGNIEZ à descendre de la pouliche HAWAIKI avant son entrée en stalle.

A la demande de l'entraîneur Fabrice GOSSOIN, les commissaires ont autorisé le poulain ELEGANT OF AMICK à être muni d'un bonnet pour rentrer dans sa stalle de départ.

A la demande de l'entraîneur Christian KAOUMA, les commissaires ont autorisé la pouliche MAYA CLANG à rentrer en premier à sa corde et être muni d'un bonnet pour rentrer dans sa stalle de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Lucian AFRICA en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter d'une réunion pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (8 coups – 5<sup>ème</sup> infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Xavier CARSTENS en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter d'une réunion pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (10 coups – 5<sup>ème</sup> infraction).

Agissant d'une part, sur réclamation de l'entraîneur Fabrice GOSSOIN se plaignant d'avoir été gêné dans le dernier tournant par le hongre JACQUES DU CAP (Lucian AFRICA) arrivé 1<sup>er</sup>, et d'autre part par le jockey Pravesh HORIL (DEVIL'STAR), arrivé 5<sup>ème</sup> se plaignant d'avoir été gêné à environ 200 mètres du poteau d'arrivée par la pouliche HAWAIKI (Julien MAGNIEZ), arrivée 4<sup>ème</sup>, les Commissaires ont ouvert une enquête. Après examen du film de contrôle et auditions des jockeys Xavier CARSTENS et Lucian AFRICA assisté à leur demande par un interprète (Ashik OOGUR) il ressort que la gêne dont se plaignait le jockey Xavier CARSTENS dans le dernier tournant n'avait pas eu de conséquence sur la progression et la performance du hongre ELEGANT OF AMIK. Le hongre JACQUE DU CAP le devançant de plusieurs longueurs à cet instant. Et que la pouliche DEVIL'STAR qui avait subi le très léger mouvement de la pouliche HAWAIKI à environ 200 mètres de l'arrivée, ne l'aurait pas devancé malgré ce léger mouvement. Toutefois les Commissaires n'ont pas pris de sanction à l'égard de ces jockeys considérant qu'ils n'avaient pas eu de comportement irrégulier et de comportement fautif.

**P96 PRIX SOCIETE SPORTIVE DE LA NC – Handicap Divisé 2<sup>ème</sup> Epreuve « C3 »      1 490m**

1 000 000 (500 000, 230 000, 140 000, 80 000, 50 000)

Pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et plus.

Poids : Handicap réf + 24 pour les 3 ans, réf + 30.5 pour les 4 ans et plus.

1– **FOREVER NOZE**, h, b, 4 ans, par Rule By Sea (AUS) et She Noze (NZ) (Electronic Zonz (USA), 54.5 kg, Mme L. Gossoin (X. Carstens), Mme L. Gossoin (n° corde 3)

2– **MAGENTA**, m, b, 5 ans, par Jazzbah (AUS) et Elleninsky (AUS) (Stravinsky (USA), 56.5 kg, J. Dolbeau/Mme C. Dolbeau (A. Oogur), Mme C. Dolbeau (n° corde 10)

3– **DREAMER TOWN**, h, bf, 7 ans, par Arnaqueur (USA) et Lady Diva (Philanthrop), 58 kg (59 kg), B. Gossoin (R. Ramos Seranno), F. Gossoin (n° corde 1)

4– **SPIRIT OF KADAN**, f, bf, 8 ans, par Aetherius (NZ) et Cora Kadan (AUS) (Centro (NZ), 54 kg (54.5 kg), Mme M. Lamouric/Mme K. Marlier (D. Ashby) Mme M. Lamouric (n° corde 6)

5– **TRISTRAM HILL**, f, bf, 6 ans, par Aetherius (NZ) et Malukar (NZ) (Viking Ruler (AUS), 58.5 kg, J. R. Marinacce (*L. Africa*), J.R. Marinacce (n° corde 11)

6– **WITCHY BELLE**, f, bf, 7 ans, par White House (AUS) et Witchy Poo (AUS) (Clang (AUS), 58.5 kg, C. Creugnet (P. Hammersley) C. Creugnet (n° corde 9)

7– **IMPATIENT OF AMICK**, h, b, 5 ans, par Arnaqueur (USA) et Goodgie (Dapper Man), 53 kg, B. Gossuin/F. Gossuin/Mme C. Gossuin (A. Roy), F. Gossuin (n° corde 7)

8– **SIR KIWI**, h, b, 8 ans, par Tristram Lane (NZ) et Kiwi Cullen (Cullen (AUS), 54.5 kg, D. Moglia (*A. Di Palma*), L. Moglia (n° corde 12)

9– **DAN KEN**, h, g, 4 ans, par Magical Bid (AUS) et Ken Morgan (Kenfair (NZ), 56.5 kg, P. Colomina/S. Haapuea/F. Hermant (J. Magniez), P. Colomina (n° corde 8)

10– **FLYING LAGO**, h, b, 5 ans, par Rule By Sea (AUS) et Princess Norma (AUS) (Iglesia (AUS), 55.5 kg, C. Creugnet/C. Creugnet (N. Teeluck), C. Creugnet (n° corde 2)

NP– **PRINCE NAOKI**, m, b, 5 ans, par Aetherius (NZ) et All Flower (Magical Bid (AUS), 58.5 kg, R. Bailly/L. Kotra Uregei (J. Peraldi), P. Colomina (n° corde 5)

NP– **TEMANA DE TAMOA**, h, b, 4 ans, par Aetherius (NZ) et Red Tiara (NZ), (Woodborough (USA), 55.5 kg (56.5 kg), R. Greppo (*R. Hacque*), P. Greppo (n° corde 4)

10 partants

Longueurs : 1.5L, 2L, tête, 1L, 1L, 1/2L, 2.5L, 1/2L, 1.5L.

Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup> L. Gossuin, 2<sup>ème</sup> C. Dolbeau, 3<sup>ème</sup> B. Gossuin, 4<sup>ème</sup> F. Persan, 5<sup>ème</sup> J.R. Marinacce

Temps total : 1'32"24– réduction kilométrique : 1'01"90

Le hongre TEMANA DE TAMOA est non partant (certificat vétérinaire).

A la demande de l'entraîneur Fabrice GOSSOIN, les commissaires ont autorisé celui-ci à se rendre jusqu'à mi-chemin des stalles de départ avec le hongre DREAMER TOWN.

A la demande de l'entraîneur Patrick COLOMINA, les commissaires ont autorisé le hongre PRINCE NAOKI à rentrer en premier sa stalle de départ.

A la demande de l'entraîneur Lynda GOSSOIN et sur attestation du juge au départ, les commissaires ont autorisé le cheval FOREVER NOZE à rentrer en dernier à sa corde.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu l'entraîneur Patrick COLOMINA en ses explications au sujet des difficultés dont avait fait preuve le hongre PRINCE NAOKI pour la quatrième fois au cours des 365 jours précédents pour entrer dans sa stalle de départ et qui a dû être déclaré non partant. L'intéressé a indiqué que ce hongre avait probablement été perturbé par le bruit environnant lors de la mise en stalle. Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont transmis le dossier aux Commissaires de la FCH NC.

**P97 PRIX ROGER LAROQUE – Handicap Divisé 1ère Epreuve « C3 »** 1 490m

1 200 000 (600 000, 276 500, 168 000, 96 000, 60 000)

Pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et plus.  
Poids : Handicap réf + 24 pour les 3 ans, réf + 30.5 pour les 4 ans et plus.

1– **MOROVA MISS (AUS)**, f, b, 6 ans, par Onemorenomore (AUS) et Pavlova (AUS) 54.5 kg, Mme N. Chabaud (X. Carstens), K. Creugnet (n° corde 4)

2– **GOLD TIARA (NZ)**, f, b, 6 ans, par Darci Brahma (NZ) et Aztec Queen (NZ), 56.5 kg, N. Boufeneche (D. Ashby), N. Boufeneche (n° corde 3)

3– **MIDNIGHT HOUR (NZ)**, f, b, 7 ans, par Sakhee's Secret (GB) et Zaabi (NZ) (Zabeel), 55.5 kg (56.5 kg), N. Boufeneche (R. Hacque), N. Boufeneche (n° corde 10)

4– **BANGOU DU LUZ**, m, al, 4 ans, par Arnaqueur (USA) et Sunlight du Luz (Casino Light), 59 kg, Mme M. Lamouric, (R. Ramos Seranno), Mme M. Lamouric (n° corde 8)

5– **KISS IN THE DARK (AUS)**, f, bf, 7 ans, par Dane Shadow (AUS) et Parisian Kiss (AUS) (Thunder Gulch (USA), 57.5 kg, C. Creugnet/Mme S. Viratelle (N. Teeluck), C. Creugnet (n° corde 6)

6– **MOANA DE TAMOA**, m, b, 4 ans, par Magical Bid (AUS) et O'Reilly's Jewel (NZ) (O'Reilly (NZ), 54.5 kg, P. Greppo (J. Magniez), P. Greppo (n° corde 2)

7– **INDOMPTABLE DU CAP**, f, b, 4 ans, par Arnaqueur (USA) et Incomparable (NZ) (Pentire (GB), 56 kg, J. Dolbeau/Mme C. Dolbeau (*L. Africa*), Mme C. Dolbeau (n° corde 1)

8– **CROUMA DU CAP**, h, bf, 6 ans, par Jazzbah (AUS) et Miss Ishii (AUS) (Vettori (IRE), 57.5 kg, J. Dolbeau (*A. Oogur*) Mme C. Dolbeau (n° corde 9)

9– **CRYSTAL HILL**, h, b, 6 ans, par Aetherius (NZ) et Crestal (NZ) (Crested Wave (USA), 53 kg, J. R. Marinacce/Mme C. Thevenot (*A. Di Palma*), J.R. Marinacce (n° corde 5)

10– **SPUR KRIS LIGHT**, h, g, 4 ans, par Sir Kris et Spur League (NZ) (Rusty Spur), 57 kg, S. Poulain (P. Hammersley), S. Poulain (n° corde 7)

10 partants – 27 Engagés – 4 forfait – 3 non partant – total des entrées : 426 000 F Cfp

Longueurs : nez, 1/2L, 1/2L, 1/2L, 1L, 1L, tête, 1/2L, 5L.

Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup> non distribuée, 2<sup>ème</sup> non distribuée, 3<sup>ème</sup> non distribuée, 4<sup>ème</sup> M. Lamouric, 5<sup>ème</sup> non distribuée

Temps total : 1'30'42 – réduction kilométrique : 1'00"68

A la demande de l'entraîneur Corinne DOLBEAU et sur attestation du juge au départ, les commissaires ont autorisé le hongre CROUMA DU CAP à rentrer en dernier à sa corde et bénéficier d'une aide pour rentrer dans sa stalle de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Régis HACQUE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter d'une réunion pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (12 coups – 5<sup>ème</sup> infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Devin ASHBY en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 5000 Cfp pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups – 1<sup>ère</sup> infraction).

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Paul HAMMERSLEY en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 3 000 Cfp pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'1Kg le poids déclaré.

#### P 98 GRAND PRIX DUNSTAN « C1 »

1 190 m

2 000 000 (1 000 000, 500 000, 300 000, 200 000)

Pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et plus.

Poids : 3 ans 53 kg, 4 ans et plus 58 kg, les chevaux importés porteront 1.5 kg.

1– **SKIRTING (AUS)**, f, b, 5 ans, par Snippetson (AUS) et Lateral (AUS) (Stratum (AUS), 58 kg, N. Boufeneche (R. Hacque), N. Boufeneche (n° corde 9)

2– **SPRUNG DANCING (AUS)** f, 5 ans, par Freeze (AUS) et Sprung (AUS), 58 kg, K. Creugnet (X. Carstens), K. Creugnet (n° corde 1)

3– **KIWI DE LAGO**, f, b, 6 ans, par Rule By Sea (AUS) et Kiwi Cullen (NZ) (Cullen (AUS), 56.5 kg, P. Colomina (J. Magniez), P. Colomina (n° corde 2)

4– **PRECOCIOUS (AUS)**, f, 6 ans, par Big Brown (USA) et Military Blonde (AUS) (General Nedyne), 58 kg, S. Colomina/J.P. Aifa/Mme A. Grimault (P. Horil), Y. Colomina (n° corde 4)

5– **CHINA TOWN (AUS)**, f, b, 6 ans, par I Am Invincible (AUS) et China Doll (AUS) (Dr Fong (USA), 58 kg (59 kg), Mme M. Lamouric/J.P. Laumet (R. Ramos Seranno), Mme M. Lamouric (n° corde 8)

6– **LIGHT YEARS AHEAD (AUS)**, f, bf, 8 ans, par Danerich (AUS) et Adios Del Rio (AUS) (Rory's Jester (AUS), 58 kg, C. Creugnet/C. Creugnet (N. Teeluck), C. Creugnet (n° corde 5)

7– **A'LAROSE (NZ)**, f, b, 8 ans, par Sakhee's Secret (GB) et Arduous (NZ) (Mohamed Abdu (IRE), 58 kg, P. Colomina (L. Africa), P. Colomina (n° corde 6)

NP– **ARNAQUE BOY**, h, bf, 8 ans, par Arnaqueur (USA) et Rulane (Tristram Lane (NZ), 58 kg, J. Dolbeau (A. Oogur), Mme C. Dolbeau (n° corde 7)

NP– **EMILIE JOLIE**, f, b, 6 ans, par Aetherius (NZ) et Petite Cora (Maroof (USA), 56.5 kg, N. Boufeneche (D. Ashby) N. Boufeneche (n° corde 3)

7 partants – 10 Engagés - 1 forfait – 2 non partant - total des entrées : 290 000 F Cfp

Longueurs : 1L, 2L, 1.5L, encol, 2L, 3L.

Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup> non distribuée, 2<sup>ème</sup> non distribuée, 3<sup>ème</sup> P. Colomina, 4<sup>ème</sup> non distribuée

Temps total : 1'09"59 – réduction kilométrique : 58"47

La jument EMILIE JOLIE est non partante (Certificat vétérinaire).

Le hongre ARNAQUE BOY est non partant.

Sur attestation du juge au départ, les Commissaires ont autorisé la jument CHINA TOWN (AUS) à rentrer en dernier à sa corde.

Sur attestation du juge au départ, les Commissaires ont autorisé la jument KIWI DE LAGO à rentrer en dernier à sa corde.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Raul RAMOS SERRANO en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter d'une réunion pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (8 coups – 5<sup>ème</sup> infraction).

#### P 99 GRAND PRIX DU GOUVERNEMENT « C1 »

1 800m

4 000 000 (2 000 000, 880 000, 520 000, 280 000, 160 000, 90 000, 70 000)

Pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et plus ayant couru au moins une fois en NC cette année. Seront qualifiés les chevaux ayant la meilleure valeur handicap avant le 13 octobre 2018.

Poids : 4 ans 56 kg, 5 ans et plus 57.5 kg, les chevaux importés porteront 3 kg.

1– **LADY EFFORT (AUS)**, f, b, 6 ans, par Domesday (AUS) et Ashtaroth (AUS) (Ashkalani (IRE), 59 kg, C. Creugnet/C. Creugnet (N. Teeluck), C. Creugnet (n° corde 1)

2– **HOORIYA (AUS)**, f, bf, 6 ans, par High Chaparral (IRE) et Tasmania (GB) 59 kg, N. Boufeneche (R. Hacque), N. Boufeneche (n° corde 11)

**3– IVY'S GOLD (AUS)**, f, g, 6 ans, par Murtajill (AUS) et Fleck Of Gold (AUS) 59 kg, S. Gouassem/L. Kotra Uregei (P. Hammersley), S. Gouassem (n° corde 12)

**4– BOUNTY STAR**, h, al, 7 ans, par Sir Kris et Mysterys (Hanalei Bay (AUS), 57.5 kg, F. Persan/Mme V. Adam de Villiers (D. Ashby), Mme V. Adam De Villiers (n° corde 5)

**5– LILLOOET (AUS)**, f, bf, 7 ans, par Natural Destiny (AUS) et In San Diego (AUS) 59 kg, K. Creugnet (X. Carstens), K. Creugnet (n° corde 6)

**6– WILD WINGS (NZ)**, f, b, 7 ans, par Alamosa (NZ) et St Jessie (AUS) (Jetball (AUS) 59 kg, J. Dolbeau/Mme N. Dolbeau (L. Africa), Mme C. Dolbeau (n° corde 8)

**7– SWEET'AS**, h, g, 8 ans, par Magical Bid (AUS) et Belle Captive (NZ) (Kaaptive Edition (NZ), 57.5 kg, Sca Domaine Sarramea (A. Di Palma), C. Brinon (n° corde 9)

**8– RUSHALL (AUS)**, f, b, 7 ans, par Fastnet Rock (AUS) et Bint El Noor (AUS) (Secret Saving (USA), 59 kg, S. Colomina (A. Roy), Y. Colomina (n° corde 2)

**9– ZIMMZEE (NZ)**, f, al, 8 ans, par Chine Se Dragon (USA) et Celtic Crown (USA) (Doneraile Court (USA), 59 kg, Sca Domaine Sarramea (N. Barzalona), C. Brinon (n° corde 4)

**10– HIGH DESIGN (NZ)**, f, bc, 9 ans, par High Chaparral (IRE) et North Brae (NZ) (Just a Dancer (NZ), 59 kg, Mme M. Lamouric/J.P. Laumet (R. Ramos Serrano), Mme M. Lamouric (n° corde 10)

**11– FIRSTEE (AUS)**, f, bf, 6 ans, par Teofilo (IRE) et Kenlendria (AUS) (Filante (NZ), 59 kg, C. Creugnet/Mme I Viratelle (A. Oogur), C. Creugnet (n° corde 3)

**12– HOLLYWOOD BARBIE (AUS)**, f, b, 7 ans, par Not A Single Doubt (AUS) et Château Marmont (NZ) (Zabeel (NZ), 59 kg, P. Pasquier (P. Horil) P. Greppo (n° corde 7)

12 partants – 15 Engagés – 1 forfait – 2 non partant – total des entrées : 536 000F Cfp

Longueurs : 2L, 1/2L, 1L, nez, encol, 1/2L, 1/2L, 2.5L, 1/2L, 1.5L, 5.5L.

Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup> non distribuée, 2<sup>ème</sup> non distribuée, 3<sup>ème</sup> non distribuée, 4<sup>ème</sup> V. Adam de Villiers, 5<sup>ème</sup> non distribuée, 6<sup>ème</sup> non distribuée, 7<sup>ème</sup> D. Leborgne

Temps total : 1'48"72– réduction kilométrique : 1'00"04

Suite à une erreur de transcription, l'ordre des chevaux indiqué sur le programme officiel de la réunion de course a été établi en fonction de la valeur attribuée par le handicapeur et non en fonction du poids résultant des conditions de la course tel que cela ce fait habituellement. Le programme officiel des courses ayant été adressé à tous les partenaires, les Commissaires ont décidé de ne pas le modifier et de le laisser tel qu'il avait été publié lors des déclarations des partants et des montes.

A la demande de l'entraîneur Charles BRINON et sur attestation du juge au départ, les commissaires ont autorisé le hongre SWEET'AS à rentrer en dernier à sa corde.

A la demande de l'entraîneur Christophe CREUGNET et sur attestation du juge au départ, les commissaires ont autorisé la jument LADY EFFORT (AUS) à rentrer en dernier à sa corde.

Agissant d'une part, sur réclamation du jockey Pravesh HORIL (HOLLYWOOD BARBIE), non placé, se plaignant d'avoir été gêné par la jument RUSHALL (AUS) (Alvinio Roy), non placée, dans le premier tournant et d'autre part le jockey Alvinio ROY (RUSHALL), non placée, se plaignant d'avoir été gêné à plusieurs reprises par la jument LADY EFFORT (AUS) (Nivesh TEELUCK), arrivée 1<sup>ère</sup>, dans le dernier tournant, les Commissaires ont ouvert une enquête. Après examen du film de contrôle et auditions des jockeys Pravesh HORIL, Alvinio ROY et Ashik OOGUR il ressort que la gêne dont se plaignait le jockey Pravesh HORIL résultait du mouvement vers l'extérieur de la jument FIRSTEE (AUS) (Ashik OOGUR), non placée, à l'entrée du premier tournant et que ce mouvement n'avait pas eu de conséquence sur la progression et la performance de la jument HOLLYWOOD BARBIE (AUS). Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Alvinio ROY et Nivesh TEELUCK il ressort que la jument RUSHALL (AUS) qui avait subi une gêne par la jument LADY EFFORT (AUS) dans le dernier tournant ne l'aurait pas devancé malgré la gêne constatée. Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Nivesh TEELUCK par une amende de 30 000 Cfp pour avoir eu un comportement fautif.

Les Commissaires de courses saisies par Monsieur Christian DOLBEAU se plaignant d'avoir été injurié par l'entraîneur Fabrice GOSSOIN ont entendu ces derniers.

Attendu que Mr Christian DOLBEAU a indiqué que Mr Fabrice GOSSOIN régulièrement sur les hippodromes de Nouvelle Calédonie le provoquait.

Attendu que Mr Christian DOLBEAU a précisé que s'il continuait d'avoir un tel comportement des conséquences plus graves pourraient intervenir.

Attendu que l'entraîneur Fabrice GOSSOIN accompagné de sa sœur Lynda GOSSOIN et de son neveu a indiqué que si Mr Christian DOLBEAU continuait à le provoquer en faisant des gestes de provocation il ne savait pas si il pourrait se contenir et qu'il demandé que les Commissaires interviennent pour faire cesser ces tels agissements.

Attendu que les Commissaires de course dans ces conditions étaient fondées à convoquer les intéressés et de leur rappeler les règles de bonne tenue.

Les Commissaires de courses après avoir entendu Mme Lynda GOSSOIN, Messieurs Fabrice GOSSOIN, Kilian KARTODIMEDJO et Christian DOLBEAU en leurs explications au sujet d'altercations verbales régulières entre ces personnes sur les hippodromes de Nouvelle Calédonie leur ont demandés d'une part de cesser sur le champ tout comportement préjudiciable à l'image des courses et d'autre part leur ont adressés des observations en indiquant que si des faits similaires se reproduisent, ils seraient sanctionné conformément aux conditions des Codes des Courses au galop.